



Résiliation contrat d'assurance

Par **dnalor**, le **29/05/2019** à **14:54**

Bonjour,
J'ai une assurance loyers impayés. Je souhaite la résilier.
Avant l'échéance, j'ai reçu l'appel de cotisation pour la nouvelle année. Je sais maintenant que j'avais 20 jours selon la loi Chatel pour envoyer ma lettre de résiliation mais j'ai dépassé ce délai. Comment rattraper cet oubli?
La loi Chatel dit que le courrier que j'ai reçu doit préciser "ma possibilité de résilier", ce que mon courrier reçu ne précise pas. Est-ce là un argument pour résilier tout de même? A contrario, je lis des textes où l'on dit que la lettre d'appel de l'échéance suffit.
Avez vous des idées sur la chose?